



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 49578

Texte de la question

M. Jean Launay souhaite interroger M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'efficacité de la lutte contre la grêle. En effet, dans un contexte de mutation climatique, face au fléau que constitue incontestablement la grêle, les agriculteurs les plus menacés tendent à intervenir sur l'atmosphère de manière multiforme (installation de filets antigrêle, tir de fusées par voie aérienne, ensemencement des nuages par des générateurs terrestres) en vue de protéger leurs récoltes, sans nécessairement se préoccuper de l'efficacité réelle de ces dispositifs ni des nuisances induites notamment en termes d'environnement (bruit, pollution des sols). Il lui demande donc, d'une part, de préciser la réglementation applicable aux dispositifs de prévention de la grêle et, d'autre part, de faire procéder à une analyse scientifique de l'impact de tels dispositifs tant du point de vue météorologique qu'en matière d'environnement.

Texte de la réponse

Afin de réduire la taille des grêlons en formation, la technique « d'ensemencement des nuages » par un « bombardement » à base d'iodure d'argent ou de sels hygroscopiques (chlorure de sodium, de calcium et de potassium) est mise en oeuvre par certains agriculteurs. L'objectif recherché est de provoquer au sein des nuages le grossissement des gouttelettes d'eau et leur chute avant leur transformation en grêle due à des températures négatives à haute altitude. Cependant, les résultats de ces interventions sont sujet à controverse et ne dépasseraient pas une efficacité de 30 %. De plus, la communauté scientifique reconnaît que toute expérimentation en grandeur réelle est impossible à mener. Quant aux conséquences sur le climat, tant immédiates qu'à plus long terme, aucun élément objectif ne permet d'en vérifier la réalité. L'État n'est toutefois pas resté inerte face aux interrogations dont vous vous faites l'écho. Un audit patrimonial permettant aux acteurs de dépasser les oppositions et de trouver des points de compromis a été commandé par la préfecture du département en mars dernier. La première phase de restitution, qui est en cours, révèle notamment la nécessité de mettre en place, entre les professionnels agricoles, une concertation propre à désamorcer le conflit.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49578

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8227

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1308